

A propos de l'église Saint-Caprais du Temple sur Lot

4 églises se situent sur le territoire actuel de la commune du Temple sur Lot :

- Notre - Dame du Temple dans le bourg
- Saint - Caprais, au Sud-Est
- Saint – Germain, au Nord -Est
- Saint – Gervais, au Nord

D'après le chanoine Durengues, sous l'ancien régime, Notre-Dame du Temple avec ses annexes, Saint-Caprais et Saint-Germain était une cure nommée par le Commandeur du Temple. Saint-Gervais était lié par un droit de patronage au Prieur de Sainte-Livrade, droit qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

Le chanoine Durengues est originaire du Villeneuvois et a écrit une histoire manuscrite de toutes les paroisses du diocèse d'Agen. La description de chaque paroisse contient des indications sur chaque église, la toponymie et la topographie des lieux, la description des monuments religieux, l'archéologie et la démographie.

Avant la révolution, le dernier curé titulaire, Simon Joseph Paute, fut nommé le 4 Février 1773 par Henri Suarez d'Aulan, Commandeur du Temple d'Agen. Il était vicaire perpétuel du Temple de Breuil et de ses annexes, Saint-Germain et Saint-Caprais.

Au sujet de cette dernière, le chanoine Durengues écrit : « Cette église n'est pas citée dans les anciens actes et n'a dû être dans l'origine qu'une succursale bâtie par les habitants pour leur commodité, sans dîmaire propre, sans territoire particulier. Cette église, longue de 15,50 m et large de 6 m, lambrissée, avec un petit clocher en forme de triangle était située sur une colline qui dominait la plaine non loin du lieu-dit le Comtés (voir carte de Belleyme) ou Conté (voir carte de Cassini), on y ajouta en 1832 une chapelle dédiée à la vierge (2) ».

L'ancienne église Saint-Caprais a reçu, au cours de son histoire, comme toutes les églises du diocèse d'Agen, des visites épiscopales ou d'envoyés des évêques. Ainsi, en 1603, Nicolas de Villars (3) note : « cette église est entière, petite et rebâtie (4) par ses habitants. Il constate aussi que l'autel est entier, que le cimetière tout autour est ouvert, qu'il n'y a pas d'ornements et qu'il ne s'y fait aucun service. Il donne alors l'ordre au Recteur du Temple d'y dire la messe de quinze en quinze ».

L'église, selon le chanoine Durengues, possède un fragment important de l'os maxillaire de Saint-Caprais (5) authentifié par Monseigneur Jacoupy le 16 mars 1815. Cette relique, conservée d'abord dans un reliquaire ayant la forme d'un buste d'évêque est enfermée depuis le 15 juillet 1897 dans un coffret en cuivre doré représentant un édifice triangulaire (6).

Il précise aussi qu'on vénérât autrefois dans l'ancienne église une vieille statue de bois appelée Notre-Dame de la Rose. Tous les ans, une procession partait du Temple le matin de l'Ascension et venait en pèlerinage à cette statue qui, au moment de ce rapport « est reléguée dans un coin et remplacée par une statue de Notre Dame de Lourdes. Cette vieille statue n'est autre que celle qui attirait les foules à Notre-Dame de la Rose aux XVIIème et XVIIIème siècles » (7).

Simon Joseph Paute, évoqué plus haut et qui fut le dernier prêtre nommé par un Commandeur avant la Révolution, prêta serment à la Constitution civile du Clergé en 1790 puis se rétracta après la Terreur, fut maintenu au Temple à l'Organisation en 1803 et y mourut le 14 novembre 1830 (8).

On trouve plus loin que Monsieur Pons, d'abord vicaire du Temple, fut nommé curé de Saint -Cyprien de Dolmayrac le 6 juillet 1870, qu'à la Révolution, il prêta le serment, le rétracta aussitôt et subit la déportation (9). En 1803, il fut nommé à Saint-Caprais. Le 23 mai 1804, il fut transféré à Sainte-Livrade, mais ayant refusé ce poste, il resta à Saint-Caprais. Après la mort de Monsieur Pons, la paroisse de Saint-Caprais fut desservie par les curés du Temple.

Il serait intéressant de savoir plus précisément comment les paroissiens du Temple et de Saint-Caprais vécurent la période révolutionnaire. En l'absence actuelle de documents, nous allons nous intéresser à celle qui suivit et qui vit naître peu à peu la décision de l'abandon de l'ancienne église Saint-Caprais et de sa reconstruction dans la plaine.

Les Archives Départementales du Lot et Garonne à Agen recèlent dans la série 20307/16 des documents concernant les dernières réparations faites à l'ancienne église Saint-Caprais et d'autres relatifs à la décision prise, compte tenu de sa vétusté, de la reconstruire dans la plaine, à son emplacement actuel.

Le 2 août 1840 (10), à la demande du desservant et des notables de la paroisse de Saint-Caprais, le conseil municipal de la Commune du Temple accepte de construire une écurie près de l'église de Saint-Caprais «afin que Monsieur le desservant puisse y placer son cheval lorsqu'il s'y rend pour y dire les offices».

Cette écurie sera construite du côté du midi et coûtera 309 francs 10 centimes, somme qui sera prise sur les fonds libres de la commune. La décision est signée par le maire : Mr Lartigue et ses adjoints, MM. Allègre, De Bilhon, Coste, Lamouroux, Lambert, Sipheraz, Bezy, Gouny, Terresson.

Le 4 mai 1842, le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Caprais demande à la commune un secours de 205 Francs pour subvenir à l'achat d'un vestiaire pour les vêtements et autres objets de la sacristie, d'une chape ordinaire et d'une lampe. Il obtient ce qu'il demande.

Il n'y a pas d'autre document aux ADLG concernant Saint-Caprais avant le 9 Février 1868. C'est un extrait de délibération du conseil municipal qui prend la décision suivante, vu la délibération approuvée en date du 18 Février 1866 :

- L'église de Saint-Caprais doit changer d'endroit.
- Les raisons invoquées en sont les suivantes.
- Le sommet de la colline où l'église est établie en rend l'accès très pénible.
- Les chemins qui y conduisent sont en très mauvais état et la pente est très prononcée.
- Les offices seraient plus fréquentés ailleurs, dans la plaine par exemple.

Si la plaine est mentionnée, c'est que Monsieur Sipheras y offre un emplacement pour y construire la nouvelle église et un cimetière d'une contenance de 15 ares 40 centiares. L'emplacement est pris dans la partie méridionale de la parcelle 1067 section A du plan cadastral, sans autre réserve que celle de la propriété perpétuelle des numéros 870 et 871 même section. Il laisse l'emplacement de l'ancienne église, le cimetière et 4 ares de terre cultivée, sans l'usufruit, à la fabrique de Saint-Caprais sauf celle (réserve) de 4 ares en culture et de 8 centiares pris dans le nouveau cimetière pour lui et ses ayant-droit où bon leur semblera, pour y construire un caveau.

Le 25 Février 1868. Le conseil municipal approuve le devis et le plan fait par l'architecte Delfour relatif à la construction de la nouvelle église. Le devis s'élève à la somme de 9500 francs, la commune ayant en fonds libres la somme de 125 francs et quelques centimes.

Pour pourvoir aux dépenses du projet, le conseil propose une imposition extraordinaire de 15 centimes par franc sur les quatre contributions directes pendant 4 ans consécutifs. Il espère que « le Département, l'Etat ou Sa Majesté, notre bien-aimé Empereur reconnaissant la gêne du plus grand nombre des familles et les efforts que la commune a fait pour répondre à l'application de nos modernes Institutions (maison commune construite, changement du cimetière, église du Temple et presbytère réparés, chemins vicinaux ne laissant rien à désirer pour ainsi dire), espère donc, que Monsieur le Préfet prendra sa demande en sérieuse considération ».

Les signataires sont : MM. Allègre, maire, Dessaliès, Lartigues, Jauzenques, Boé, Mayan, Delzons, Sipheras, Gonnère.

Le 16 Février 1868, l'architecte Delfour a écrit un rapport sur l'ancienne église Saint-Caprais :

«L'église de Saint-Caprais, annexe de l'église du Temple, située aux confins de cette commune et bordant celle de Montpezat est établie sur un mamelon formé en partie de terre transportée pour faire le cimetière qui entoure en partie l'église. Sa construction, comme son architecture est insignifiante, c'est à dire que cette dernière est nulle. Cette église se compose d'une nef et d'un bas-côté situé dans la partie du mur de l'église. Le bas-côté est séparé de la nef par une poutre supportée ou maintenue dans une position horizontale par un pilier également en bois. Au levant de l'église et du côté du Nord, est située une petite sacristie, laquelle est en très mauvais état surtout les murs qui la composent à cause du contre-terrain où elle se trouve située. Le clocher situé au levant de l'église se compose d'un simple mur couronné en pignon au-dessus de la charpente de l'église, il est construit en moellons et mauvais mortier. Les quelques pierres de taille employée à la construction sont chancreuses, humides et salpêtrées. Ce mur a déjà été refait une autre fois et n'est nullement lié avec les murs longitudinaux de l'église, ce qui la rend peu solide.

Tous les autres murs composant ladite église sont lézardés, pas d'aplomb et dans un état de solidité qui laisse beaucoup à désirer. La charpente se compose en partie de vieux bois qui avaient déjà servi à d'autres constructions; elle est composée de fermes ordinaires mal établies et faites en partie avec du bois mauvais ou vicieux. La reconstruction est urgente et indispensable... Les contre-murs qu'il faudrait faire en sous-œuvre pour consolider les murs existants coûteraient autant que la démolition et la reconstruction de l'église. Il est bon d'ajouter qu'aucun chemin viable ne conduit à l'église et s'il fallait en faire un, il coûterait des dépenses très fortes.

Le 22 Mars 1868, l'enquête de commodo à incommodo au sujet de la construction de la nouvelle église, sur un emplacement à distance de l'ancienne d'environ 400 mètres, est soumise aux habitants du Temple, elle a été confiée à M^o Martinez, juge de paix du canton de Sainte-Livrade.

- 44 habitants se sont présentés pour donner leur avis
- 32 approuvent le nouvel emplacement, 12 désapprouvent.

La liste suivante est extrêmement intéressante (noms de famille, lieux de résidence, professions exercées, signature ou non, âge, absence des femmes) sans oublier toutefois que ceux qui ont donné leur avis sont volontaires et que selon Mr le Maire, Mr Allègre, « nous certifions avoir mis sur les affiches que le silence des absents devra être compté comme vote affirmatif ».

Se sont présentés :

NOM et PRENOM	PROFESSION	AGE	ADRESSE	AVIS – SIGNATURE
MOURGUES Léon	Cultivateur	71 ans	Péchassou	Approuve – ne sait signer
BRUNEL Aîné	Agriculteur	28 ans	Fouillardette	Approuve et a signé
BARTHOU	Tisserand	29 ans	Marchol	Approuve – ne sait signer
DASPE Jean	Agriculteur	52 ans	Saint Caprais	Désapprouve – ne sait signer
ROQUES Pierre	Tisserand	40 ans	Lagrèze	Approuve – ne sait signer
RIGAL Raymond	Cultivateur	63 ans	Bouffarègne	Approuve – ne sait signer
DAURIOL Jean	Tailleur d'habits	48 ans	Saint Caprais	Désapprouve – ne sait signer
GRAVIER Pierre	Cultivateur	38 ans	Lagrèze	Approuve – ne sait signer
BERTRAND Jean	Cultivateur	52 ans	Fouillardette	Approuve – ne sait signer
POPIE Jean	Cultivateur	47 ans	La Graveline	Approuve – ne sait signer
LESPINASSE Gérard	Propriétaire	49 ans	Laborde Basse	Approuve et a signé
SENDIE Armand	Cultivateur	71 ans	Laroque	Désapprouve – ne sait signer
LORMAND Bernard	Cultivateur	50 ans	Saint Caprais	Désapprouve – ne sait signer
ROUSSANES Guillaume	Agriculteur	24 ans	Saint Caprais	Désapprouve et a signé
MONDOLY Antoine	Cultivateur	28 ans	Couadille	Désapprouve et a signé
MAUROZ Jean	Cultivateur	39 ans	Latuguette	Approuve – ne sait signer
LEYNARD Jean	Cultivateur	29 ans	Marchol	Approuve – ne sait signer
BEZY Pierre	Cultivateur	22 ans	Marchol	Désapprouve et a signé
BEZY Antoine	Propriétaire	50 ans	Marchol	Approuve et a signé
METGE Jean	Cultivateur	22 ans	Marchol	Approuve et a signé
FABRE Pierre	Tailleur de pierres	30 ans	Fouillardette	Approuve – ne sait signer
BOUYSSÉ Jean	Charpentier	68 ans	Le Temple	Approuve – ne sait signer
SABATIER Jean	Cultivateur	47 ans	Gabriellous	Approuve – ne sait signer
TRUSSAND Gérard	Cultivateur	37 ans	Lagrèze	Approuve – ne sait signer
DAUNIS A Léon	Cultivateur	48 ans	Bardet	Approuve – ne sait signer
LABAUDIE Jacques	Cultivateur	57 ans	Bellevue	Approuve – ne sait signer
BOUZERAS Guillaume	Cultivateur	61 ans	Bardet	Approuve – ne sait signer
MARQUET Jean	Agent d'affaires	60 ans	Le Temple	Approuve – ne sait signer
SIPHERAS Caprais	Propriétaire	24 ans	Gabriellous	Approuve et a signé
SARRAZY Guillaume	Propriétaire	56 ans	Peyrounells	Approuve et a signé
DELPECH Pierre	Cultivateur	43 ans	Péchavie	Approuve – ne sait signer
JONQUIERES Arnaud	Propriétaire	63 ans	Laborde Neuve	S'oppose et a signé
DELPECH Antoine	Cultivateur	48 ans	Pécharadou	Approuve – ne sait signer
BERTRAND Pierre	Garde-champêtre	28 ans	Fouillardette	Approuve et a signé
TROPENAT Jean	Cultivateur	70 ans	Bardet	Approuve – ne sait signer
MERLE Antoine	Cultivateur	62 ans	Cavaillé	S'oppose – ne sait signer
ESPINASSE Etienne	Propriétaire	57 ans	Couadille	S'oppose et a signé
LOUBAT Jean	Tisserand	41 ans	Marchol	Approuve – ne sait signer
LOUBAT Jean	Cultivateur	89 ans	Le Temple	Approuve et a signé
RIGAUDIE Clément	Cultivateur	38 ans	Charrière	Approuve et a signé
GARRIGUES Pierre	Tailleur de pierres	42 ans	Le Temple	Approuve – ne sait signer
CATALAN Pierre	Forgeron		Le Temple	Approuve et a signé

D'après le procès-verbal, quelques habitants de Saint-Caprais se sont présentés pour protester contre la nouvelle construction, sans succès.

Le 10 Avril 1868, le Conseil municipal composé de 11 membres et en nombre égal, 10 personnes les plus imposées de la commune désignées par le Percepteur se réunissent. Ils décident en vote extraordinaire à la majorité de 11 voix contre 5 une imposition extraordinaire de 15 centimes par franc sur les 4 contributions directes pendant 4 ans consécutifs.

Sont pour : MM. Sipheras, Dessolieres, Marfand, Delzond, Lartiges, Cazenabe, Jauszenques, Bezy, Marquet, Boé et Allègre, maire.

Sont contre : MM. Faute, Cayre, Jonquieres, Lamouroux, Treilhes.

Nous n'avons pas les noms de ceux qui se sont abstenus.

Par un certificat du même jour, 10 avril 1868, nous savons que le chiffre officiel de la population du Temple est de 1154 habitants et il nous semble intéressant de faire figurer ici le budget de la commune pour 1868 :

RECETTES ORDINAIRES

Centimes additionnels ordinaires	489.40
Attribution sur les patentes de l'année précédente	51.65
Droit de location de place à la halle	160.00
Intérêts des fonds placés à la caisse de service	36.90
Centimes spéciaux pour chemins vicinaux	549.55
Evaluation en argent des prestations en nature	2930.40
Centimes spéciaux pour l'instituteur primaire	295.44
Imposition pour salaire du garde-champêtre	100.00
Frais de perception des centimes additionnels ordinaires	70.98
Portion afférente à la commune dans le produit du Permis de chasse	130.00
Taxe municipale sur les chiens	288.00

Total recettes ordinaires	5102.22

DEPENSES ORDINAIRES

Traitement du secrétaire et des employés de la mairie	160.00
Frais de bureau de la mairie	40.00
Abonnement au Moniteur des communes	6.00
Frais des registres de l'état civil	29.20
Entretien de la halle et marchés	50.00
Entretien de la fontaine	15.00
Entretien de la promenade publique	25.00

Le 25 Juin 1868, le conseil municipal et les plus imposés de la commune envoient un nouveau courrier au Préfet dans lequel ils expriment leur souhait d'obtenir un secours de l'état «secours pour une commune qui s'est imposée successivement pour une translation du cimetière, pour la réparation du presbytère du chef-lieu, pour la construction d'une maison commune, pour les inondés de 1866 et pour la construction d'une cale..., ils rappellent que le sommet (!) où ladite église est établie en rend l'accès très pénible, que les fidèles d'un faible tempérament ne peuvent s'y rendre qu'en s'exposant à de graves maladies ou à la mort...».

Le 28 août 1868, le Préfet soutien le projet. Le 17 Septembre, l'administration des cultes envoie un courrier à Mr le Préfet, elle pense que la commune ne peut subvenir seule à la dépense de reconstruction de l'église, qui est d'une nécessité incontestable. Elle est d'avis qu'il y a lieu d'allouer à la commune un secours de 3000 francs. Une liste de souscription et une pétition de divers habitants contre la reconstruction sont jointes à ce courrier.

Texte de la pétition :

«Les habitants soussignés de la paroisse de Saint-Caprais ou de celle du Temple, limitrophe, à Mr le Préfet du Lot et Garonne :

Nous avons l'honneur de vous exposer que quelques habitants de la paroisse de Saint - Caprais, en faible minorité, auxquels se joignent quelques habitants de la paroisse du Temple, sans intérêt dans la question mais appelés uniquement pour donner à l'œuvre une importance qu'elle n'avait point; formèrent le projet de supprimer complètement l'église et le cimetière pour les transporter à Gabriellou. Seul motif de ceux-ci, la dépense pour la restauration (1900 francs) et le mauvais état des chemins.

Pourquoi ces changements voulus par quelques-uns malgré le vœu du plus grand nombre ?

Pourquoi déplacer ces édifices séculaires pour les jeter dans un champ distant de 100 mètres seulement de la paroisse du Temple ? Serait-ce dans un but d'économie ? Cela ne peut être sérieux (impôt extraordinaire qui devra nécessairement être augmenté pour une maison presbytérale non comprise dans le projet).

On manque de respect à nos morts et cette enquête a été annoncée par une affiche unique sur les murs de la maison commune où nous n'allons qu'à de grands intervalles et ne fut pas connue du plus grand nombre d'entre nous .Aurions-nous encouru une déchéance et nos voix seraient-elles étouffées ?...

Nous proposons :

-de faire face avec notre propre argent aux frais de restauration de l'ancienne église (voir liste des souscriptions);

-de fournir gratuitement tout le terrain nécessaire à la réparation du principal chemin qui conduit à l'église Saint-Caprais du côté du couchant ;

Par ce moyen, tout impôt cesse et la grande majorité des habitants reçoit une juste satisfaction et vous sera surtout Mr le Préfet, reconnaissante de l'accueil favorable que vous donnerez à sa demande.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect Mr le Préfet, vos humbles et obéissants serviteurs ».

Suivent 55 signatures plus celles de 10 habitants de la paroisse du Temple.

Liste des souscripteurs :

NOMS	MONTANT en francs	SIGNATURES
JUPIE	1	
LORMAND	25	
FONTANILLE	20	
GAUTIER	3	
BERNAT	10	
VINSAN	5	
SARRAZY	10	
TAILLEBARTHE	20	
ROIMES	5	
ROUSSANNES	50	
LORMAND B	100	
MARQUETTE V	60	
ROINES	25	
CENDRES J	100	
DAURIOS J	50	
LAJAUNIE J	25	
DASPE J	35	
METGE E	5	
METGE J	20	
LAUMO N	5	
JONQUIERES fils	200	
BROUENS P	5	
BORD aîné	20	
BARBARICHE J	2	
BENECH fils	2	
DELPECH	10	
METGE	9	
TRONQUET	10	
COSTES Jean	3	
COSTES G	20	
LAMOUREUX G	20	
PEYRE BRUNE fils	10	
METGE fils	2	
PLANTOU H	3	
ESPINAISE Etienne	50	
JUGIE A	50	
BEZY fils (effacé)	100	Signature effacée plus trou
ROUERI Jean	10	
TREILLE S P	100	
TRUSSANT Antoine	125	
LAMOUREUX (effacé)	Tâche	Signature effacée
FRAICHE	200	
DEPENNE	5	
Jean jois	5	
MONCELLY aîné	7	
CHAUPIS Jean	10	
VIGNEAU à Gazailles	40	
Madellene FOURCADE	50	Signé par quelqu'un d'autre
	1643 francs	

Le 15 Décembre 1868, le Sous-Préfet de Villeneuve précise au Préfet qu'il ne tient pas compte de la pétition des habitants de Saint-Caprais mais de la dernière délibération du conseil municipal.

Le 23 Avril 1869 un courrier du Ministère de la Justice et des Cultes accorde à la commune du Temple sur Lot un secours de 3000 Francs en 3 annuités égales pour l'aider à payer la dépense de la reconstruction de l'église de Saint-Caprais. Au mois de Juillet, un arrêté préfectoral stipule que la commune du Temple est autorisée à céder à Mr Siphéras l'emplacement de l'église actuelle et le cimetière en échange du terrain de la plaine mais cette autorisation est subordonnée à la condition que ce dernier ne pourra faire aucun usage de l'ancien cimetière, vu les dispositions des articles 8 et 9 des décrets du 2 Prairial An 12.

Le 24 Avril 1870, le Maire du Temple, Mr Conqueret, signale que les travaux de Saint-Caprais sont bien avancés et demande que les crédits pour payer l'entrepreneur soient débloqués. Le 2 février 1871 une commission municipale se rend à Saint-Caprais pour vérifier les travaux et considère qu'ils sont convenablement faits selon l'avis de l'architecte Delfour sauf le plafond de la chapelle qui doit être refait.

Le 19 Septembre 1871, l'entrepreneur Mafras dicte une lettre destinée au Préfet dans laquelle il se plaint de ne pas être payé pour les travaux effectués alors qu'ils sont finis depuis longtemps. Le 28 Novembre, le maire s'adresse à son tour au Préfet et lui précise que Mafras touchera 2000 francs mais que le reste ne devant rentrer dans la caisse municipale qu'en 1872, il lui a conseillé de patienter « Je pense que ce que je lui ai proposé est fort raisonnable et qu'il n'a pas le droit de se livrer à de telles récriminations ».

Le 23 Décembre 1871, le préfet répond : «N'a-t-on pas eu le tort d'insérer dans le cahier des charges que les travaux ne seraient payés qu'au fur et à mesure du recouvrement ? L'entrepreneur ne peut d'ailleurs rien obtenir judiciairement autre chose qu'une condamnation pour l'exécution de laquelle il faudrait toujours recourir à une imposition extraordinaire...»

Nous ignorons si l'infortuné entrepreneur fut rapidement réglé et dédommagé pour le retard et si les habitants du Temple durent être soumis à un nouvel impôt extraordinaire, mais nous savons que Saint-Caprais fonctionnait grâce aux nouveaux documents concernant le budget de la fabrique de l'église. Voici celui de l'année 1877 :

Recettes ordinaires :

Produit de la régie des chaises	80.00
Produit spontané du cimetière	25.00
Produit des droits de la fabrique dans les inhumations et services religieux	4.00

Recettes extraordinaires

Reste en caisse de l'année précédente	185.80
---------------------------------------	--------

Dépenses

Menues dépenses de la sacristie	20.00
Menues dépenses de linge, ornements, etc...	46.00
Traitement du sacristain	6.00
Abonnement à la caisse des prêtres infirmes	2.00
Papier, registres de la fabrique	3.10
Dépenses imprévues	50.00

Excédent

167.70

Arrêté à Saint-Caprais, le 28 Avril 1877, dimanche de Quasimodo, par nous, membres du conseil de fabrique de Saint -Caprais. Signé : Bascaube, curé, Allègre, maire, Montagne, Fabre, Boé, Siphéras, Bézy, président. Approuvé par nous, le présent budget, le 5 mai 1877, Manec vicaire général délégué du diocèse d'Agen

Le 28 Avril 1878, nous apprenons par un extrait du registre de délibération du conseil de fabrique que les travaux du presbytère sont sur le point d'être terminés mais qu'il reste encore quelque chose à faire à l'église, notamment des lieux d'aisance et l'achat d'une cloche car celle que possède l'église est très petite et fendue .Le conseil de fabrique rappelle qu'il n'a rien demandé à la commune pour la construction du presbytère. La demande est accordée en Mai 1878 sur les fonds libres de la commune et en octobre 1878 c'est un maître-maçon du Temple, Garrigues, qui est chargé de la construction des lieux d'aisance pour 198 francs 89.

Le 29 Septembre 1878 est signé un engagement entre le maire du Temple Mr Allègre et Mr Ursulin Dencausse, maître - fondeur de cloches à Tarbes. Ce dernier s'engage à fournir une cloche d'environ 210 kilos à 3 francs 60 le kilo, à fournir le montage de ladite cloche en fonte et en fer. « La cloche que fournira Mr Dencausse sera irréprochable dans la forme et le fini. Il la garantit pendant 5 ans pour le son, l'harmonie, la casse ou la fêlure ». Les frais de transport sont à la charge du fondeur jusqu'à la gare de Villeneuve.

L'église Saint-Caprais est désormais pourvue d'un presbytère, de lieux d'aisance et d'une cloche .Au cours de l'année 1882, la fabrique fait l'acquisition de mobilier pour l'église grâce à une subvention de 300 francs accordée par le ministère des cultes. L'un des derniers documents exploités date du 30 Mai 1909, c'est une délibération du conseil municipal du Temple, il mentionne un crédit de 12 francs accordé à Mr le Curé de Saint-Caprais pour une réparation d'urgence suite à la rupture d'un soliveau. Le maire est alors Mr Cayre, l'adjoint, Mr Delsuc et les conseillers : MM. Dhugrat, Encoguère, Lacoste, Viala, Metge, Gary et Chopis. Absents : Pourcaud et Trouille.

On peut penser que les fidèles ont pris de nouvelles habitudes dans cette église toute neuve. On ne trouve pas de documents concernant le transfert du cimetière.

NOTES

(1) Extraits de la carte de Cassini et de Belleyme

(2) ADLG - série 2 0 307/ 16. 9 mars 1832. Courrier de la sous-préfecture de Villeneuve sur Lot à Monsieur le Maire de Saint-Caprais, il concerne les travaux de construction de la chapelle de l'église de Saint-Caprais. Ce dernier est autorisé à les effectuer et le gouvernement lui alloue pour le faire un secours de 300 francs sur le budget de 1831.

Cette chapelle est celle qui est mentionnée par le chanoine Durengues dans son pouillé et que nous avons citée au début de ce récapitulatif.

(3) Nicolas de Villars : évêque d'Agén de 1587 à 1608. Selon ses rapports de visites, « les églises et leur personnel sont alors en piteux état. Le savoir des prêtres étrangers (2 sur 3) venus de pays « frustes » où le calvinisme a fait peu d'adeptes est bien mince même en matière liturgique. Histoire d'Agén. Privat Toulouse. 1991

(4) Si elle est rebâtie, c'est qu'elle a été détruite auparavant. Est-ce pendant les troubles des guerres de religion ? Rien, pour l'instant ne le confirme ni ne l'infirme.

(5) Caprais est probablement le fils d'un fonctionnaire romain. Il peut être considéré comme l'un des premiers chrétiens et fut martyrisé en octobre 274 au moment où l'empereur Aurélien imposa le monothéisme pour unifier des peuples divers. Sa mort serait peut-être liée à l'introduction du culte d'Isis à la fin du III^{ème} siècle dans la vallée de la Garonne. Après sa décollation, son corps fut enseveli par des fidèles dans un tombeau dont la chambre sépulcrale existe encore au Martrou, à Agén. Il s'agit d'un caveau funéraire de 10 m² de surface placé non loin de l'amphithéâtre romain et à proximité de la basilique qui sera édifiée en l'honneur du saint et placée sous son patronage. Il date sans doute du V^{ème} siècle, compte tenu du fait que pendant les persécutions, les chrétiens ne pouvaient pas construire pour les martyrs. Histoire d'Agén 1991

(6) Le chanoine Durengues décrit cette châsse mais la place à l'église Notre - Dame du Temple. S'agit-il de la même ?

(7) Est-ce Notre - Dame de la Rosé de Sainte-Livrade, abbaye fondée par Marie de Vignard, duchesse d'Aiguillon en 1633 ? Le chanoine Durengues, là encore, écrit : «La dévotion à Notre-Dame de la Rose toute moderne et créée de toutes pièces eut pendant un temps une grande vogue. Les Lazaristes de Saint-Vincent de Paul contribuèrent pour une large part à la rénovation du diocèse qui caractérise la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. Mais en 1790, ils étaient à bout de souffle. La maison de la Rose fut vendue pendant la Révolution et en partie démolie. La statue de Saint-Caprais et son culte étaient- ils liés à celle de Sainte-Livrade ?

(8) Jusqu'à la Révolution, seule la religion catholique bénéficie d'une reconnaissance officielle par l'état. Au XVIII^{ème} siècle, les philosophes font progresser l'idée d'une séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. En 1789, les biens du clergé sont nationalisés et les ordres religieux supprimés. En juillet 1790, la Constitution civile du clergé plaque l'organisation religieuse sur le modèle administratif. Chaque prêtre doit prêter un serment de fidélité à l'état et ceux qui refusent subissent une sévère répression. Les curés, évêques et vicaires sont élus par les citoyens actifs et rémunérés par l'état, devenant ainsi de simples fonctionnaires.

(9) Où et quand ? Nous n'avons pas de renseignement sur cette déportation.

(10) 1840 : c'est la monarchie de Juillet. En 1839, on a posé la première pierre du pont-canal à Agén. Pour être électeur, il faut avoir 30 ans et payer 300 francs d'impôts.

1848 : c'est l'apprentissage de la république et du suffrage universel (masculin !).

Les élections de 1849 font apparaître un socialisme rural local à Agén alors que Marmande et Villeneuve sont politiquement plus à droite.

Le 20 décembre 1851, dans le département, les décrets présidentiels sont approuvés à une majorité écrasante : 48 000 oui pour 4 500 non. Histoire d'Agén Privat 1991.